

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 621

présenté par
Mme Thill

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« mettant fin aux libertés publiques dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel de titre vise à nommer ce projet de loi par son véritable objet qui est bien la restriction des libertés publiques et la création d'un système discriminatoire à l'égard d'une catégorie de Français.